

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° P19- 056665

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

65680

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2651 Société : R.A.M.
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : SADUTI ABDELMAJID
 Date de naissance : 21/06/1959
 Adresse : HAY MANDAROUNA R.D N33 MIN CHOK CASA.
 Tél : 0661714290 Total des frais engagés : 144,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Wissal EL SOUSSI
Dermatologue - vénéréologue
Bd. 2 Mars Andalous 3 n° 741 étg 2
Casablanca 86628131
Tél: 0522 87 26 81 - 06 62 86 82 81

Date de consultation : 08/01/2021
 Nom et prénom du malade : SADUTI IMANE Age : 19 ans
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant
 Nature de la maladie : Dermato Inflammatoire chronique
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.
 J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : CASA Le : 07/04/2021
 Signature de l'adhérent(e) :

[illegible]

INPE:091186924

Dermatologue - vénérologue

Bd. 2 Mars Andalous 3 n°741 etc.2
Casablanca

Tél: 0522 87 26 81 - 06 62 86 82 R1

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/12/2021	194.500

Date _____

Montant de la Facture

[illegible]

Date _____

Désignation des Coefficients

Montant
des Honoraires[illegible]

Date des Soins

Nombre

Montant détaillé
des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES														
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins. Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de														
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient											
				COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION										
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE													
	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">H</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">25533412 00000000</td> <td style="padding: 5px;">21433552 00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">D ————— G</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">00000000 35533411</td> <td style="padding: 5px;">00000000 11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">B</td> </tr> </table>			H		25533412 00000000	21433552 00000000	D ————— G		00000000 35533411	00000000 11433553	B		COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS
	H													
	25533412 00000000	21433552 00000000												
	D ————— G													
	00000000 35533411	00000000 11433553												
B														
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession														

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

Nature des Soins

Coefficient:

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

A diagram of a circular arch bridge. The bridge has a central pier labeled 'H' at the top and 'R' at the bottom. There are two main arches on either side of the central pier. The piers are numbered 1 through 8, starting from the central pier and moving outwards. The bridge is shown in a perspective view, with a horizontal line representing the ground level.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H	
	25533412	21433552
	00000000	00000000
D		C
	00000000	00000000
	35533411	11433553
	B	

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINS

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DATE DU
DEVIS

A diagram of a circular arch bridge. The bridge has a central pier labeled 'H' at the top. The arch is supported by several piers on either side, numbered 1 through 8. The piers are arranged in a semi-circular pattern. The bridge is shown in a perspective view, with the arch curving upwards and outwards. The piers are numbered 1 through 8, with 1 being the central pier and 8 being the outermost piers on each side. The bridge is shown in a perspective view, with the arch curving upwards and outwards. The piers are numbered 1 through 8, with 1 being the central pier and 8 being the outermost piers on each side.

Dr. Wissal El Soussi Ait Said

Dermatologue - vénéréologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Maladies sexuellement transmissibles
- Dermatologie - Allergologie
- Dermatologie Esthétique
- Cosmétologie - Lasers

الدكتورة وصال السوسي أيت سعيد

إختصاصية في الأمراض الجلدية و التناسلية

- أمراض الجلد، الشعر، الأظافر

- الأمراض المنقولة جنسيا

- حساسية الجلد

- التجميل الطبي، الليزر

W

Casablanca, Le 08/01/2021

M. Soussi Imane

1- Curacné 10 mg

152.20

1 cp / J

polit 02 mois

2- Atelac collyre

28.80

1 appl x 3 / J

3- Vaseline officinale

13.50

1 appl x 3 / J

4- Hyseac R

134.50

1 appl x 2 / J

Dr. Wissal EL SOUSSI
Dermatologue - vénéréologue
Bd. 2 Mars Andalous 3 n°741, 2^{ème} étg. 2
Casablanca - Tél: 05 22 87 26 81
INPE: 091186924

LDT: 191394
PER: 03-22
FPC: 13.50DH

Vaseline
officinale

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenat Aljebaa Casablanca
Curacne 10mg cap molle b30
P.P.V: 152,20 DH

6 118001 180714

1

BAUSCH+LOMB

Artelac®
Hypromellose 3,20 mg/n

2

ZENITH Pharma

6 118001 270521

PPV: 28.80 DH